



Délibération n° 2

du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 22 janvier 2020

Date d'affichage du compte rendu :

Question n° : 2

Achat Du site de la Bonnerie

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE		X	G. Bécel
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL		X	
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY	X		
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	S. Hardy
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Philippe Rocher

2. ACHAT DU SITE DE LA BONNERIE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire rappelle que la chambre d'agriculture a pris la décision de fermer le centre de formation Agr'équip à la suite de la baisse de ses recettes. Les quatre centres de formation bretons doivent être ainsi fermés. Le centre de La Bouëxière accueille environ 250 stagiaires par an et représente une quinzaine d'emplois.

Une rencontre a été organisée en urgence par Loig Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne et Président de Liffré Cormier Communauté et Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière, en présence de M. Stoumboff de la DRAAF, de Monsieur Hervé Utard, Président du conseil d'administration du lycée agricole de Saint-Aubin du Cormier et d'élus de la Région Bretagne, de Monsieur Loïc Guines, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, ainsi que Monsieur François Chauvel, Directeur du lycée les landes de la rencontre et Madame Cécile Besnard, responsable du site d'Agr'équip. Afin d'assurer la pérennité du centre de formation à la Bonnerie, un partenariat a été conclu avec le lycée agricole de Saint Aubin du Cormier afin de constituer un campus multisite des formations aux métiers de l'environnement et de l'agriculture. Pour que ce partenariat aboutisse et soit pérenne, la commune a dû faire une offre d'achat de l'ensemble du site.

Dans le cadre du maintien de l'emploi sur site, il est précisé que tous les salariés d'Agr'équip bénéficieront d'une prime de licenciement et d'une offre de reclassement en CDI au lycée agricole de Saint Aubin du Cormier et au sein de la chambre d'agriculture. Des travaux dans les ateliers estimés à 140 000 € sont nécessaires et seront financés à 40 % par la Région.

Le bailleur social Espacil dispose d'un bail à construction sur les locaux pour lesquels il perçoit des loyers chaque année de la part de l'utilisateur. A l'expiration de ce bail, les locaux seront restitués à la commune en bon état.

La commune s'est engagée, dans ce montage, à faire l'acquisition du site pour 300 000 € qui seront répartis entre la chambre régionale et la chambre départementale d'agriculture, actuels propriétaires des lieux. L'avis des domaines sera demandé auprès des services de l'Etat. La date butoir pour cette transaction a été fixée entre les parties au 31 juillet 2020 dernier délai.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la chambre d'agriculture une promesse unilatérale de vente au profit de la commune pour un montant de 300 000 € auxquels s'ajouteront les frais liés à l'acquisition et à signer tout document en lien avec cette transaction.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière

